

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7189

présenté par

Mme Autain, Mme Guetté, Mme Couturier, Mme Oziol, M. Nilor, Mme Abomangoli,
Mme Lepvraud et Mme Taurinya

ARTICLE 6**ANNEXE**

Après l'année :

« 2026 »

rédiger ainsi la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 19 :

« , grâce à une réforme des retraites qui ramènera l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, avec 40 annuités pour une carrière complète ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de supprimer la réforme des retraites déposée par le Gouvernement et de la remplacer par une réforme des retraites qui ramènera l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, avec 40 annuités pour une carrière complète.

Cela engendrera un coût de 27 milliards d'euros pour l'année 2027. Cependant, de nombreuses ressources contribueront au financement de cette mesure. Les niches sociales, qui prennent notamment la forme d'exonérations de cotisations patronales, s'élèvent à 90 milliards d'euros par an. Nous pourrions supprimer les plus inutiles d'entre elles, comme l'allègement de cotisations sur les salaires supérieurs à 2,5 SMIC, dont le coût s'élève à 2 milliards d'euros par an. En tout, 10 milliards d'exonérations de cotisations inutiles pourraient être facilement supprimées.

À plus long terme, un avancement de l'âge de départ à la retraite se traduirait par des économies sur les allocations chômage et les prestations sociales, à hauteur de 3,6 milliards d'euros.

Une autre réforme des retraites est possible !